



Contrat pilote du programme : Winter Training Camp

Veillez, s'il vous plait, parapher en bas de chaque page.

1/ Présentation du Winter Training Camp :

Winter Training Camp est une activité « initiation à la compétition / encadrement sport de haut niveau », de la société Jean SALESSE RIDING SCHOOL, numéro d'immatriculation 799 460 738, cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs.

Winter Training Crew est une structure d'entraînement pour les disciplines Moto-Cross, Enduro, Cross-Country et Endurance moto tout-terrain, elle est destinée aux pilotes licenciés UFOLEP, évoluant sur des machines homologuées et assurées. Les pilotes sont détectés, sélectionnés et entraînés par l'entraîneur breveté d'état Jean SALESSE.

Winter Training Crew sert de tremplin pour atteindre les objectifs sportifs aux différentes catégories des championnats régionaux et nationaux. Jean Salesse est également responsable de détection pour la filière haut niveau Enduro, de ce fait, la détection et la sélection au Parcours d' Excellence Sportive (Filière Haut Niveau Enduro France) de la FFM sont possible.

2/ Les Obligations des pilotes :

Chaque pilote membre du Winter Training Camp, vitrine de la société Salesse Riding School est tenu de préserver l'image de sa discipline et du sport en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui. Par respect pour l'entraîneur, sa vie familiale, intime et le travail fourni en stage ne doivent pas être divulgués.

Chaque sportif du Winter Training Camp, participe à la lutte contre le dopage. Ils s'interdisent de recourir à l'utilisation ou à la promotion et à la communication de substances ou de procédés interdits mais également au tabac et à l'alcool.

L'image véhiculée sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, snapchat, instagram, etc...) doivent présenter un pilote responsable, cultivé, éduqué et sain d'esprit.

Toute l'équipe est directement soumise à l'autorité du responsable de la société : Mr Jean SALESSE et accepte en s'engageant à respecter le programme et les choix techniques établis par sa responsabilité.

Les pilotes se doivent de:

- S'affilier et prendre une licence UFOLEP 2018 dans un club affilié.
- Participer aux stages de perfectionnement hivernaux, entraînement et réglages.
- Promouvoir oralement le SRS lors des remises de prix, présentation ou autres événements.
- Promouvoir le SRS via les réseaux sociaux ou site internet.
- Disposer de manière très visible, le logo homologué du Salesse Riding School.
- Ne pas consommer d'alcool, de tabac, de stupéfiants ou de produits dopants
- Mettre en œuvre une attitude rigoureuse, afin d'atteindre les objectifs sportifs attribués durant l'hiver.

Toute entorse au règlement entraînera l'exclusion immédiate du pilote au sein de l'équipe

3/ Journée de sélection et pré-requis :

Avant d'être admis au sein de ce programme, le candidat peut-être amené à participer à une journée ou une demi-journée de tests et de sélection, durant laquelle il participera à un entraînement ayant pour but de vérifier son niveau, mais aussi sa capacité à évoluer et à s'améliorer lors de cette journée.

Cette journée ne pourra débuter qu'après avoir procédé aux vérifications administratives de tous les participants (Licence, assurance, permis de conduire, CASM).

Pour les licences à la journée, un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste est obligatoire. Celui-ci doit avoir moins d'un an. Pour les mineurs, l'accord parental est obligatoire.

4/ Sélection des pilotes :

Le programme Winter Training Camp dispose de 10 places. La marge de progression, le niveau physique, le bagage technique et la motivation sont les quatre critères de sélection.

5/ Données des pilotes :

Afin de rédiger un programme précis, les pilotes retenus, devront renseigner à l'entraîneur les données suivantes :

Données pilote :	
1.	Coordonnées :
2.	Age :
3.	Taille :
4.	Poids :
5.	Fréquence cardiaque au repos :
6.	Antécédents de blessures :
7.	Niveau (Ligue / National / Elite) :
8.	Objectifs sportifs :
9.	Votre / vos machines (cylindrée, modèle et état général) :
10.	Disponibilité moto dans la semaine :
11.	Programme autre :

6/ Entraînements hivernaux :

Les pilotes sélectionnés confirmeront leur intention de participer à la totalité des 10 stages hivernaux organisés par le sélectionneur Mr Jean SALESSE.

En cas d'absence ou d'impossibilité à se déplacer sur un ou plusieurs stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Mercredi	Samedi
17 Octobre	20 Octobre
24 Octobre	27 Octobre
31 Octobre	3 Novembre
7 Novembre	10 Novembre

- **Horaires des stages** : De 13H30 à 18H00
- **Lieux des stages** : Terrain de Moto-Cross de La Brionne

Concernant les stages :

Le package de huit stages de préparation hivernale sont facturés 250,00€ (art 9).

Ils s'engageront également à respecter l'ensemble des dispositions énumérées dans le paragraphe 2 ci-dessus.

L'emprunt des parcours prévus se fera sous la seule et unique responsabilité du pilote ayant signé ce règlement, selon une allure contrôlée sur une moto en parfait état de fonctionnement.

Lors des stages, le pilote reconnaît disposer d'une licence UFOLEP en cours de validité. Le pilote reconnaît que sa moto est homologuée aux normes FIM / FFM, silencieuse et en parfait état de marche.

Ce document stipulera que le stagiaire s'engage à respecter le contrat pilote du Winter Training Crew, avec l'accord parental pour les mineurs.

La licence UFOLEP sera obligatoire pour tous les participants. Aucune dérogation ne sera possible.

7/ Compte rendu de la cession hivernale d'entraînement :

A la fin de chaque stage, un mail de compte-rendu (rédigé ou fichier vocal) sera expédié à chaque pilote.

Des notes d'infos explicatives (réglages motos), un programme d'entraînement moto et physique seront également expédiés à chaque pilote signant ce règlement.

A la fin de la période de stages, un compte-rendu de la cession hivernale globale d'entraînement sera rédigé et transmis à chaque pilote signant ce règlement.

Les mails de compte-rendu ont pour objectifs de cerner les points à travailler, ils ne doivent à aucun moment être pris à la légère.

8/ Communication :

A/ Logo :

L'école de pilotage Salesse Riding School dispose d'un logo protégé à l'INPI. Le responsable Mr : Jean SALESSE fournira aux pilotes le logo informatisé et homologué de l'équipe. Toute reproduction est interdite.

Il est demandé aux pilotes de l'école, de mettre le logo homologué de la société Salesse Riding School sur le maillot, puis sur les garde-boue, les ouïes et les fonds de plaques de la machine, lors des épreuves.



B/ Médias :

Le Salesse Riding School dispose d'un site internet, les articles et résultats sportifs y sont régulièrement actualisés : www.sdrs.pro

Si il le souhaite, chaque pilote disposera d'un soutien sur l'élaboration de press-book, de posters ou de site internet.

Si il le souhaite, chaque pilote disposera d'une aide sur l'élaboration d'un article de presse (tournure de phrases, photos, contacts).

9/ Émolument ou rémunération de maitre de stage :

Le montant de la cotisation annuelle au programme s'élève : Soit à un montant de 150€ les 4 samedis, soit à un montant de 250,00 € pour les 8 dates, à l'ordre de Jean SALESSE, Adresse : Salesse Riding School et sera à expédier à : Salesse Formation, 34 rue de Stalingrad 23000 Guéret.

Le montant sera à régler au plus tard avant le 08 Octobre 2018. Tout pilote n'ayant pas réglé sa cotisation, peut se voir refuser son accès aux stages.

10/ Package et encadrement :

Afin de peaufiner sa préparation, chaque pilote recevra un livre : " Améliorer ses performances en Enduro".

Deux pilotes aideront l'entraîneur à l'encadrement, ils disposent de grade propre à leur niveau technique :

- Jean FLUZIN : Captain
- Julien COURAUD : Major

Accords et signatures :

Veuillez signer suivi de la mention : lu et approuvé

En signant ce « contrat pilote », en plus des initiales en bas de chaque page, le pilote ou son représentant légal s'engage à l'appliquer et honorera l'image que l'équipe « Winter Training Camp » de SALESSE RIDING SCHOOL souhaite véhiculer.

Mr Jean SALESSE :

Mr : Le .../.../.....

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné, Mr/ Mme Tuteur / Tutrice de déclare donner mon autorisation pour l'adhésion à ce règlement intérieur.

Je déclare également ne pas me retourner contre les organisateurs et l'entraîneur Mr Jean SALESSE en cas d'accident.

Fait le à

Signature du tuteur :

Jean SALESSE

Tel : +33 675 067 637

Mail : jeansalesse@hotmail.fr